

La dite pétition a été alors lue par le greffier,

*Ordonné*, qu'elle sôit déposée sur la table.

L'honorable M. *Seymour* du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session a présenté son premier rapport recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un rapport des procédés et des déboursés tel qu'exigé par l'acte du Recensement de 1870.

*Ordonné*, que le dit rapport soit déposé sur la table, et il est comme suit.

(*Voir documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que l'honorable M. *Wilson* soit nommé membre du comité des banques du commerce et des chemins de fer, et aussi membre du comité spécial, nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport durant la présente session.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé "acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des "Territoires du Nord-Ouest."

Le dit bill a été alors lu pour la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. *Miller* a fait motion, secondé par l'honorable M. *Shead*,

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état nominatif de toute les personnes qui ont circulé gratuitement sur quelque partie des chemins de fer du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick* pendant les deux dernières années le dit état énonçant en vertu de quelles autorisations et pour quelles raisons des passages gratuits ont été accordés à ces personnes.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et, il a été

*Ordonné*, que les membres du conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé "Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes,"

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.